

Arrêté N°2025-338

La Présidente de l'Université Lyon 2,

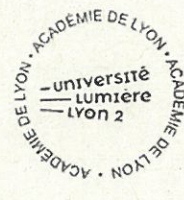
Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6, D6412-6 et
suivant.

Arrête :

**Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au diplôme de VAE -LICENCE
PRO - Négociation - Commercialisation de prestations touristiques spécialisées est constitué
conformément au tableau joint au présent arrêté.**

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 10/07/2025



La Présidente,
Isabelle Von Bueltzingsloewen

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Année universitaire 2025/2026

**VAE -LICENCE PRO - Négociation - Commercialisation de prestations touristiques
spécialisées**

	Nom, prénom	Qualité :
Présidente du jury	DE VELDER SABRINA	PRAG et co responsable du diplôme
Enseignante-chercheur	VELEANU CORINA	mcf
Professionnel	MAGNON-PUJO TANGUY	Consultant en gamification et concepteur de jeux